



Conseil de Développement
Economique Social et Environnemental
Val d'Yerres - Val de Seine

RAPPORT D'ACTIVITE

2021



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
« ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL »
DE L'AGGLOMÉRATION DU VAL D'YERRES-VAL DE SEINE (CODEV ESE VYVS)

INTRODUCTION

DU PRESIDENT CODEV

« Plus que jamais dans la période actuelle, une instance unifiant des citoyens au service de la collectivité territoriale semble utile pour participer, agir, s'engager avec générosité et solidarité au bénéfice de toutes et tous.

La démocratie est « un combat » de tous les jours, de tous les instants... N'oublions pas la très faible participation des électeurs tant au plan national que pour les élections régionales. Pour les élections départementales, on a enregistré 32,4 % de participation avec, notamment, 87 % d'abstention chez les jeunes.

Le CODEV « Economique, Social et Environnemental » est composé à parité égale de femmes et d'hommes. C'est un organe hors des partis politiques et composé d'acteurs issus des neuf communes, de tous horizons socio-professionnels du secteur privé, public et de l'économie sociale et solidaire, associatif, des actifs, des retraités...

Il doit encore s'inventer par les membres citoyens eux-mêmes mais aussi par les élus du territoire portent une responsabilité pour son efficacité, sa réussite et son développement harmonieux au service des habitants.

S'engager en qualité de bénévole n'est pas très « à la mode ».

Ressortir le soir, abandonner des temps de vie familiale, de loisirs, travailler en collectif, rédiger, synthétiser est fastidieux...

Le CODEV est à l'interface des 180 000 citoyens du Val d'Yerres Val de Seine avec les élus de l'Agglomération. Il est peu connu alors que la Communauté d'Agglomération elle-même est une instance dont les contours et les compétences sont perçues comme floues avec celles des villes et des autres collectivités territoriales.

La superposition de ces différentes instances (communes, communauté d'agglomération département) y compris pour les élus qui y cumulent différentes fonctions, n'aide pas le citoyen à la bonne compréhension de leurs compétences respectives.



PRESIDENT

François Perrette

CODEV ESE VYVS

PAGE 1 // RAPPORT D'ACTIVITE 2021

CODEV ESE VYVS

COHESION SOCIALE

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

CULTURE SPORT & CITOYENNETÉ

Les douze premiers mois d'exercice du Conseil de développement (Mars 2021-Avril 2022) ont été consacrés à l'installation de l'organisation et au lancement des travaux opérationnels du CODEV. En septembre 2021, trois projets de politique publique ont fait l'objet de saisines de la part de la CA VYVS. D'autre part, le CODEV a participé à divers temps de travail dans le territoire, actions ou projets périphériques aux différentes saisines.

Outre les avis citoyens attendus, le CODEV souhaite en effet se positionner comme un interlocuteur privilégié tant auprès de la CA VYVS (saisines, ateliers...) qu'auprès des villes, des acteurs de la société civile (Peupleraie, RN6...) et ce dès lors que la démocratie participative est sollicitée.

En début d'année 2022, le CODEV s'est autosaisi du vaste projet séculaire qu'est le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) afin d'apporter sa propre contribution aux études en cours au sein de la CA VYVS. Cette implication active du CODEV se veut le garant d'une déclinaison des intentions en plan d'action concret.

En effet, il nous a semblé que pour un projet aussi ambitieux, aussi dense et protéiforme, aussi engageant à court, moyen et long terme tant pour nous-mêmes que pour les générations futures, l'implication du conseil citoyen était prioritaire.

Diverses difficultés ont émaillé notre cheminement, la principale étant quelquefois le faible taux de présentéisme des membres du CODEV aux réunions de concertation que nous organisons. Ce rapport est l'occasion de tirer un premier bilan en réfléchissant aux axes d'amélioration, de tracer les perspectives et de formuler des propositions pour l'année 2022, une période qui s'annonce d'ores et déjà très riche et enthousiasmante.

LES MEMBRES DU BUREAU

(de haut en bas)

Sylvia Cameira, Yvan Clairet, Laure Dépinarde,
Annabelle Grosset, Rose-Ellen Gulloux-Laffitte,
Cyril Henry, Pierre Johnson, Ludovine Lecroeur,
Philippe Lefils, Anthony Seddiki



Pour garantir une plus grande efficacité démocratique et opérationnelle, le Conseil de développement ouvrira le débat avec la Communauté d'Agglomération sur les modalités de représentation, de candidature et de désignation des membres du CODEV, véritables facteurs clés de succès pour l'efficacité et la valeur ajoutée attendue.

Nous tenons à remercier, en préambule, tous nos interlocuteurs au sein de la CA VYVS, les élus comme les agents pour l'aide et l'appui dont nous avons bénéficié.

Nous devons remercier aussi tous les membres du CODEV, jamais assez nombreux à nos yeux, pour leur participation à nos travaux.

Il convient de préciser que, du fait du calendrier juridique de la Communauté d'Agglomération, le rapport 2021 prend en compte les activités du premier semestre 2022.

Rien ne serait possible sans l'équipe du Bureau du CODEV, 5 femmes et 5 hommes ainsi que les animateurs ou pilotes de projets, dont l'énergie et l'engagement sont exemplaires, des bénévoles qui ne comptent pas leur temps malgré, pour la plupart d'entre eux, une vie professionnelle et/ou familiale très active. Qu'ils en soient, également, remerciés ici ».

Pour les membres du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération,

François Pernette,
Président

RAPPEL : « LA DÉFINITION D'UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SELON LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT »



« Instance territoriale de démocratie participative, le Conseil de Développement (CODEV) contribue à enrichir les décisions de la politique publique communautaire et formule des propositions dans l'intérêt général des citoyens.

Attaché à une éthique du débat et de discussion, le CODEV est un lieu de dialogue entre divers acteurs de la société civile, à l'écart des confrontations partisans et/ou de la défense d'intérêts individuels ou sectoriels.

La création d'un CODEV est une obligation légale pour les agglomérations de plus de 50 000 habitants. »

Conseil de Développement (CODEV)



Les missions d'un CODEV peuvent être définies à travers six rôles :



LES MISSIONS

6 rôles

- **Contributeur** : - co-construit les politiques publiques aux côtés des élus
- **Porteur de projets** : - incube des solutions pour le territoire
- **Tiers garant** : - garantit la qualité démocratique des débats
- **Révélateur des transformations** : - est à l'écoute des réalités plurielles des habitants et révèle les sujets impensés
- **Facilitateur** : - accélère les initiatives et projets, par une mise en relation des acteurs sur le territoire
- **Médiateur** : - apaise les tensions en conciliant une diversité d'opinions au sein du territoire

CODEV

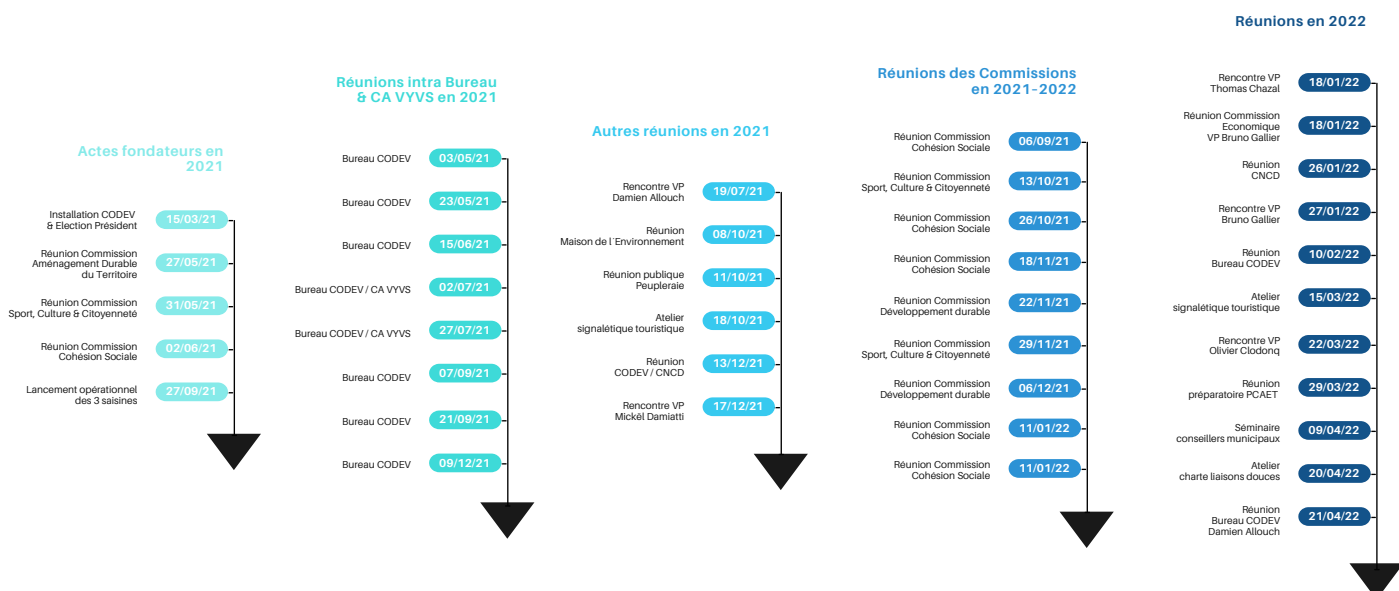
Les Conseils de développement facilitateurs de la coopération sur leur territoire pour relever les défis sociétaux et écologiques

SOMMAIRE

-
- 07.** Les travaux du CODEV 2021-2022 : les dates et actions en synthèse
-
- 08.** 1ère partie : L'installation de l'organisation
-
- 10.** 2ème partie : Les actes fondateurs
-
- 16.** 3ème partie : Les saisines du Conseil de développement
-
- 24.** 4ème partie : Le « rapport d'étonnement » et les propositions
-
- 27.** 5ème partie : Perspectives & conclusion
-
- 29.** **Annexes**
- 1 - Organigramme
 - 2 - Charte de fonctionnement
 - 3 - Charte graphique

LES TRAVAUX DU CODEV 2021-2022 : LES DATES ET ACTIONS EN SYNTHÈSE

Vue d'ensemble des activités CODEV ESE VYVS
mars 2021 - avril 2022



1ÈRE PARTIE : L'INSTALLATION DE L'ORGANISATION

Fort des remarques du Président du précédent CODEV (cf. ci-dessous : Actes fondateurs), M. Patrick Mollet, le CODEV a calqué son organisation sur celle de la CA VYVS avec une structuration en 3 commissions : Cohésion Sociale, Développement Durable du Territoire, Culture, Sport & Citoyenneté. Chaque commission est animée par un binôme ou trinôme de référents, membres en qualité du Bureau du CODEV.

une fonction de Secrétaire Général a été créée

Pour assurer, d'une part, une bonne coordination des travaux en lien tant avec les commissions qu'avec la CA VYVS et, d'autre part, pour assurer le bon fonctionnement et appuyer le Président du CODEV dans le suivi opérationnel et administratif du CODEV, une fonction de Secrétaire Général a été créée.



assurer la communication entre les membres en déployant des outils adaptés et engager une plus forte dynamique de communication auprès des citoyens et des acteurs de la société civile du territoire

Aussi, une fonction de Responsable de la Communication complète l'équipe rapprochée autour du Président. Tous deux sont membres de droit du Bureau. Une double mission : assurer la communication entre les membres en déployant des outils adaptés et engager une plus forte dynamique de communication auprès des citoyens et des acteurs de la société civile du territoire.

Dès son installation et les premières réunions de son Bureau, le CODEV s'est posée la question de son statut juridique, notamment suite à l'impossibilité de la CA VYVS de lui permettre l'utilisation de son nom de domaine (@vyvs.fr). Le CODEV n'est ni un service de la collectivité, ni une association régie par la Loi 1901. Elle est une association de fait.

la charte de fonctionnement

La charte de fonctionnement réalisée par le précédent CODEV a été enrichie sur certains aspects. Elle a été adoptée en mai 2021 afin de préciser la structuration et le cadre de fonctionnement du CODEV.

Pour renforcer son image, le CODEV s'est doté d'une charte graphique lui conférant une identité visuelle propre, distincte de celle de la CA VYVS. Elle a été présentée aux membres du CODEV dans la Newsletter de juillet 2021.

COMMUNICATION

Un travail important de communication à destination des 114 membres du CODEV a été fourni tout au long de ces 12 mois d'exercice, avec au total, l'envoi de 14 communications via le logiciel d'emailing Sendinblue :

- « CODEV Info » : 4
- « Flash INFO » : 7
- « Invitation » : 3

A cela s'ajoute l'envoi de nombreux courriels...

Le taux moyen d'ouverture des emails est de 53%, ce qui est un bon résultat, sachant que la lecture peut également se faire sans ouverture du mail à proprement parler, mais via l'aperçu de la messagerie, de cette façon la lecture n'est pas comptabilisée.



communication

outils

email @

listes de diffusion

archivage
en ligne

Whatsapp

AUTRES OUTILS

- Un ordinateur PC portable a été mis à disposition du CODEV par la CA VYVS.
- Outils numériques :

- des adresse emails (gmail) pour chaque commission ont été créées. Le Président, le Secrétaire Général, la Responsable Communication disposent de leur propre adresse email ; une adresse générique de contact du CODEV a également été créée (contactcodevyvs@gmail.com),

- des listes de diffusion via l'application gratuite Framaliste ont été créées, permettant de s'adresser aux différents niveaux d'organisation du CODEV (tous les membres/membres par commission/Bureau),

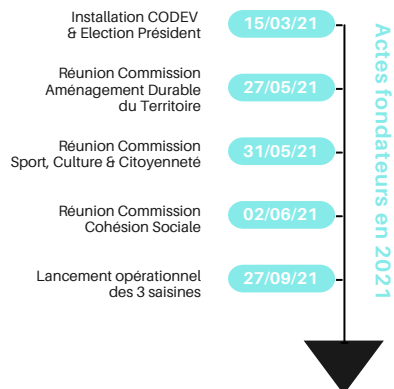
- Un archivage en ligne a été souscrit auprès de l'association Pâquerette (www.paquerette.eu) dont l'abonnement annuel est pris en charge par la CA VYVS. Les membres du Bureau ont tous accès à l'espace de stockage (<https://cloud.paquerette.eu/apps/dashboard/#/>) via leur adresse email et mot de passe personnels,

- L'application (en version gratuite) Sendinblue est utilisée par le CODEV pour l'envoi de ses Lettres et Bulletins d'information (cf. ci-dessus : Communication),

- Une boucle WhatsApp Bureau CODEV a été créée afin de permettre des échanges rapides et instantanés d'informations entre les membres du Bureau,

- Le CODEV a adhéré à la **Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD)**. Le coût de l'adhésion a été pris en charge par la CA VYVS. Cet organisme fédère les CODEV, en France et partagent ainsi leurs travaux, leurs réflexions et leurs expériences. La prochaine assemblée générale de la CNCD est prévue le 31 mai 2022 à Nanterre.

2ÈME PARTIE : LES ACTES FONDATEURS



En décembre 2020, François Durouvray, Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, et Damien Allouch, Vice-Président délégué à la démocratie locale, informaient directement les 114 membres du CODEV (57 femmes et 57 hommes) que leurs candidatures avaient été retenues (parmi 150 reçues) au terme de l'examen réalisé par le Bureau communautaire.

> séance d'installation du nouveau CODEV ESE VYVS

Le 15 mars 2021, la séance d'installation du nouveau CODEV ESE VYVS s'est tenue, en visioconférence. Un document PowerPoint sert de support à cette réunion, dont un compte rendu est également disponible. Après les interventions de François Durouvray et de Damien Allouch suivies du rappel des compétences de la Communauté d'Agglomération et du rôle du Conseil de développement, Patrick Mollet, Président du précédent CODEV, partage son expérience sur la nécessité du travail en transversalité et de fluidité des débats au sein des différents collèges. Le nombre conséquent des précédentes commissions n'a pas favorisé la fluidité des échanges.

Il est procédé à l'élection du Président du CODEV : François Pernette, est élu Président avec 40 votes pour sur un total de 78 votants. Les deux autres candidats, Pierre Johnson et Rose-Ellen Guilloux, obtiennent respectivement 23 et 10 voix.

Sur la base du volontariat, il constitue une équipe de Responsables de Commissions et qui deviennent membres de droit du Bureau du CODEV. Le Chargé de Mission du Conseil Communautaire, Géraud Goury remplit également une mission déterminante pour le bon fonctionnement de l'instance et pour la coordination de la relation institutionnelle avec la Collectivité.

L'organisation du nouveau CODEV en 3 commissions, leur composition, leurs référents, est présentée.

> Premières réunions plénières en présentiel des 3 commissions du CODEV

- 27/05 – 31/05 – 02/06

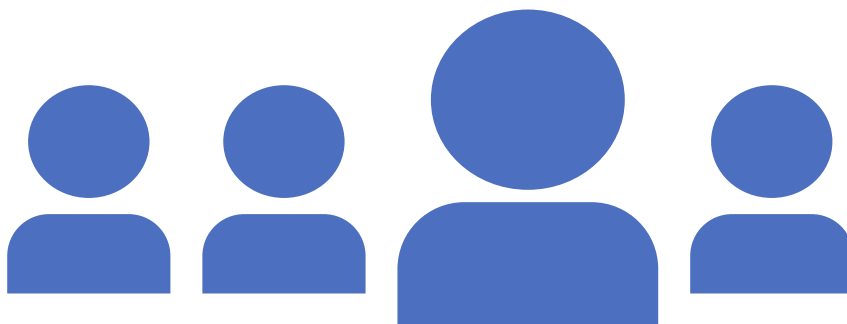
Après validation par le Conseil Communautaire du 11 mai 2021 de l'installation du nouveau CODEV et de l'élection de son Président, François Pernette, des réunions en présentiel de chacune des 3 Commissions ont été organisées fin mai/début juin 2021, à l'espace René Fallet, à Crosne.

Les missions de la collectivité, l'organisation des services, le projet de territoire 2018-2030, les projets en cours au sein de l'Agglomération sont présentés ainsi que l'organisation du CODEV. L'objectif de ces réunions visait à créer une dynamique de travail collective et à engager une réflexion autour des priorités pour chaque Commission.

L'objectif de cette première séquence de réunions consistait également à annoncer les projets de saisines que la CA VYVS allait adresser au CODEV.

Des supports de présentation pour chaque réunion ont été élaborés et des comptes rendus sont disponibles :

- [Commission Aménagement Durable du Territoire >> réunion le 27/05/21](#)
- [Commission Culture, Sport et Citoyenneté >> réunion le 31/05/21](#)
- [Commission Cohésion Sociale >> réunion le 02/06/21](#)



➤ Lancement opérationnel des travaux du Conseil de développement (CODEV)

- septembre 2021

Une invitation des Elus de la Communauté d'Agglomération est alors proposée pour lancer de façon collégiale la dynamique de démocratie locale animée par le CODEV.

Passée la période estivale, il est apparu nécessaire de relancer la dynamique du CODEV sous un format alliant convivialité, culture et engagement citoyen.

C'est ainsi que les membres du CODEV ont été conviés à une rencontre – lancement opérationnel des travaux du CODEV, alors que à qui la CA VYVS venait d'adresser officiellement ses 3 saisines.

Cet événement, organisée au Centre Educatif et Culturel de Yerres par la communauté d'Agglomération jouxtant le Parc Caillebotte, prévoyait, outre les prises de parole des élus et des membres du Bureau du CODEV, la visite guidée de la propriété par les responsables en charge du patrimoine de la Ville de Yerres. Elle se termina par un verre de l'amitié.

- Une invitation lancée à l'initiative du CODEV,
- Cette matinée connut une bonne participation :
 - CODEV : 47 membres présents, 4 absents, 24 excusés, 39 n'ont pas répondu
 - Elu-es et responsables Agglo : 18 participants



➤ Réunions du Bureau du Conseil de développement (CODEV)

De mai 2021 à décembre 2021, le Bureau s'est réuni à 8 reprises, chaque réunion faisant l'objet d'un compte rendu, le plus souvent détaillé, des décisions prises. Passée la phase d'installation (organisation, choix des outils, chartes, communication), les réunions à compter du lancement opérationnel des travaux du CODEV consacrent une large part au suivi de l'avancée des saisines en cours et à des échanges nourris sur les projets ou actions autonomes à envisager (auto saisine, forums...).



➤ Autres réunions en 2021 : avec les Maires, avec l'Agglo, ateliers, réunions publiques

o Le Président du CODEV a initié des rencontres avec les Vice-Présidents (es) de la Communauté d'Agglomération et Maires des 9 communes. L'objectif consistait à présenter le fonctionnement du Conseil de développement, à réaliser un point d'étape quant aux projets en cours et surtout **prendre connaissance des projets ou problématiques territoriales en cours.**

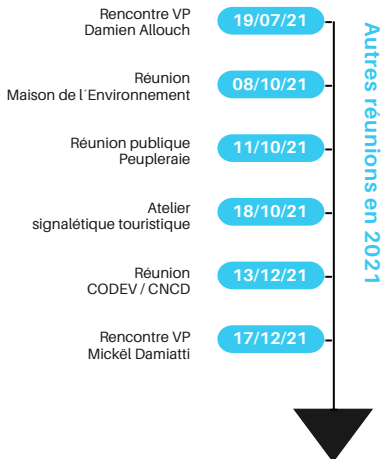
o Des réunions bilatérales avec les responsables administratifs de la CA VYVS ont été organisées afin d'apprendre à mieux se connaître et de circonscrire les limites, compétences et interactions entre les deux instances.

o **Peupleraie** : À l'invitation de Damien Allouch, le CODEV a participé, le 11/10/21, à une réunion publique organisée au Centre Social et Culturel d'Épinay-sous-Sénart sur la question de la sécurisation des 50ha de la peupleraie qui entourent la ville, mais aussi engager une réflexion sur le devenir écologique de la zone. Le CODEV propose aux villes de solliciter le CODEV quand des projets locaux ont des forts enjeux et notamment un impact ou rayonnement élargi sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine.

o **Ateliers** : Des membres du CODEV ont participé à divers ateliers citoyens (signalétique, liaisons douces...) organisés par la CA VYVS.

o **Commission Economique du CODEV** : Une réunion avec Bruno Gallier, Vice-Président en charge du développement économique à la CA VYVS, a été organisée par le CODEV afin d'aborder différents sujets en lien notamment avec l'économie sociale et solidaire. Le sujet du devenir de la RN6 a aussi été évoqué.

o **Séminaire des Elus 9 avril 2022** : Le Bureau du CODEV a été invité à participer à une rencontre entre l'exécutif communautaire et les Conseillers municipaux des communes de la CA VYVS.



09/05/2022 - BOUSSY-SAINT-ANTOINE (Romain Colas)



12/05/2022 - DRAVEL (Richard Privat)



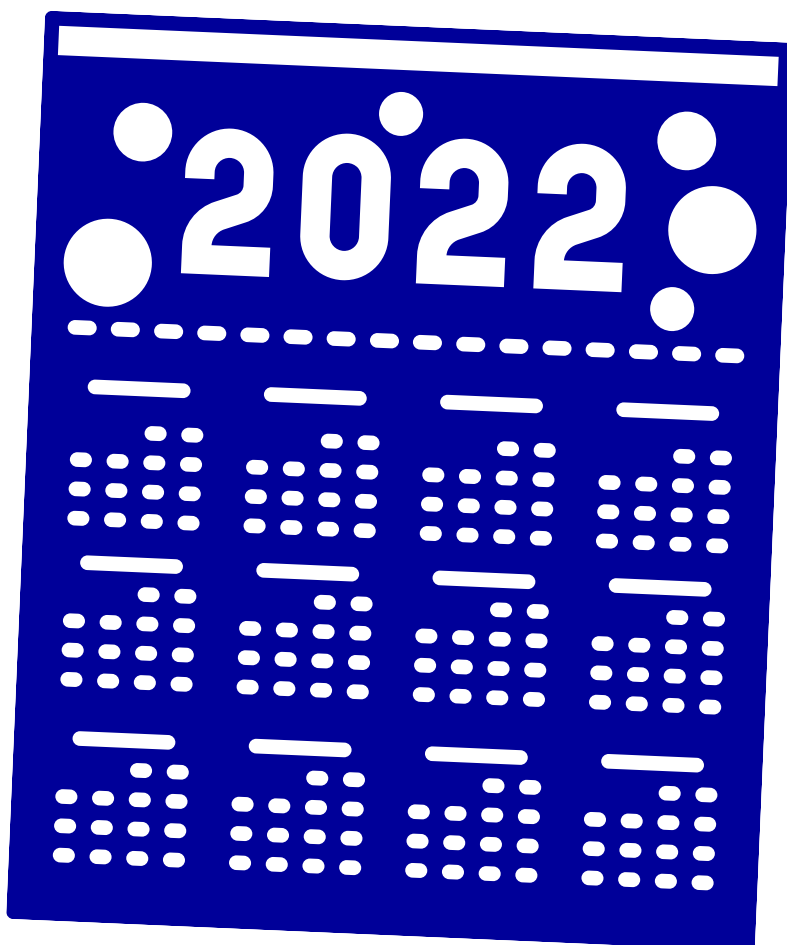
13/05/2022 - QUINCY-SOUS-SENART (Marie-Christine Garnier)

**RENCONTRE AVEC
LES VICES-PRESIDENTS
CA VYVS**

➤ Réunions 1er quadrimestre 2022

Réunions en 2022

Rencontre VP Thomas Chazal	18/01/22
Réunion Commission Economique VP Bruno Gallier	18/01/22
Réunion CNCD	26/01/22
Rencontre VP Bruno Gallier	27/01/22
Réunion Bureau CODEV	10/02/22
Atelier signalétique touristique	15/03/22
Rencontre VP Olivier Clodonq	22/03/22
Réunion préparatoire PCAET	29/03/22
Séminaire conseillers municipaux	09/04/22
Atelier charte liaisons douces	20/04/22
Réunion Bureau CODEV Damien Allouch	21/04/22



29/03/2022 - Réunion préparatoire PCAET

3ÈME PARTIE : LES SAISINES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



En septembre 2021, la CA VYVS a saisi le CODEV – ESE sur trois projets de politiques publiques jugées prioritaires par elle. Il convient de préciser que les travaux pour lesquels elle souhaitait recueillir la contribution du Conseil de développement étaient déjà en cours au sein de la Communauté d'Agglomération.

Les 3 commissions du CODEV ont reçu officiellement les saisines suivantes :

- Le Contrat Local de Santé (CLS) : Commission Cohésion Sociale,
- Le Schéma directeur communautaire des Liaisons Douces : Commission Aménagement Durable du Territoire,
- La Lecture Publique : Commission Culture, Sport & Citoyenneté.

Principaux constats et avancement des trois saisines :

Trois groupes projets ont été créés au sein des trois commissions, sur la base du volontariat. Un membre ou un binôme pilote les travaux de façon transversale.

Le processus général vise à étudier les éléments diagnostics, à recueillir les premières analyses et expertises citoyennes sur chacun des projets à l'étude d'une riche et volumineuse documentation fournie par la CA VYVS. Dans la phase finale, le CODEV livre ses observations et recommandations quant aux projets stratégiques et plans d'actions de la Communauté d'Agglomération.

En l'état d'avancement des travaux pour les 3 projets, seuls des premières observations et recommandations ont pu être délivrées auprès des services de l'Agglomération.

A cette étape, outre les échanges avec les agents de la collectivité, la rencontre des Vice-Présidents ou Vice-Présidentes a été organisée.

➤ La Lecture Publique :

Différentes réunions spécifiques ont été organisées avec l'Agglomération pour présenter le projet, le diagnostic concernant la lecture publique. Le CODEV a participé à diverses sessions ouvertes aux associations et aux habitants.

Le 22 mars 2022, une visite de la médiathèque du Carré d'Art de Montgeron a été proposée aux membres du CODEV afin de mieux appréhender les missions, les fonctions des actuels équipements du territoire.

L'équipe de professionnels de la médiathèque a également présenté en l'état les pistes d'évolution de la lecture publique d'agglomération, au travers différents documents transmis aux membres du CODEV, à savoir :

- Les éléments de la phase 3 du diagnostic,
- Le rapport de la cour des comptes,
- L'enquête effectuée auprès du public des médiathèques.

Les trois axes de développement conduits par le CODEV contribuent aux travaux réalisés par les services de la CA VYVS.

Ils sont les suivants :

- 1- **Améliorer la communication** : rendre davantage visible les missions, les services et l'offre d'activités ;
- 2- **Faire des médiathèques du territoire de véritables lieux de vies accessibles à toutes et tous** en développant l'égalité d'accès à la culture, au numérique, aux savoirs, à l'information et ce notamment auprès des publics ne fréquentant pas nos équipements, principalement le public dit prioritaire ou en difficulté (personnes en situation de handicaps, les personnes très âgées à domicile ou en établissements...)
- 3- **Consolider la mise en réseau des équipements et de l'offre de service par la mutualisation** des ressources et des services offerts par les médiathèques.

Observation : la mobilisation a concerné une dizaine de membres, l'intitulé de la saisine ne favorisant sans doute pas la compréhension du sujet et ses enjeux.

La prochaine étape consistera à transmettre au mois de mai une **première ébauche du schéma de lecture publique aux membres de la commission du CODEV** concernés pour étude et retour avant le vote de ce schéma en Conseil Communautaire qui devrait se tenir juste avant les congés d'été (fin juin, début juillet 2022).



22/03/2022 - Visite de la médiathèque du Carré d'Art de Montgeron

➤ Le Contrat Local de Santé (CLS) :

Dans la continuité des contrats locaux de santé précédents à Vigneux-sur-Seine et à Epinay-sous-Sénart, la Communauté d'Agglomération a saisi le Conseil de développement pour donner avis et recommandations concernant la politique de santé dans le territoire. L'ambition de la CA VYVS consiste à développer un seul et unique contrat local de santé au bénéfice de tous les habitants.

Deux handicaps sont notamment pointés, la pénurie des acteurs de santé et principalement de médecins mais aussi la problématique de l'accès aux soins dans « les quartiers dits défavorisés ».

Le CODEV a été consulté sur la base du cahier des charges pour l'identification du Cabinet d'étude pour la réalisation du CLS.

Dans le cadre des différents temps de travail et contacts avec les services nous avons transmis nos remarques et propositions pour la finalisation du cahier des charges de l'étude. Ces dernières ont été pour l'essentiel prises en compte par l'Agglomération.

Pour la réalisation du diagnostic, il nous semblera indispensable de s'appuyer qualitativement sur le bilan du CLS réalisé notamment sur Epinay-sous-Sénart. L'expérience capitalisée sur la Maison de Santé est particulièrement pertinente.

Pour garantir durablement la participation de la société civile aux travaux, le CODEV a proposé, à titre consultatif et non décisionnel, sa présence dans les différentes instances. La présence dans le seul comité technique a été confirmée.

Il a été indiqué que Médecin créateur de la Maison de Santé d'Epinay est membre du CODEV et qu'elle pourrait y apporter sa riche contribution.

Plus largement, la diversité, l'expérience et la compétence des membres du CODEV permettent de contribuer aux travaux du Cabinet conseil.



A ce stade, le groupe projet du CODEV au sein de la Commission Cohésion Sociale s'est intéressé à 3 sujets prédominants sur le CLS2 :

- « L'installation des professionnels » (lieux de formation, accompagnement dans l'installation),
- « L'état des lieux des difficultés d'accès aux soins aux familles »,
- « Le parcours en santé »

>> Prochain jalon :

- Le CODEV est en attente de la notification du Cabinet MAZARS retenu et de la date de lancement opérationnel du projet CLS : Le diagnostic et le projet stratégique intégrant les fiches actions.
- Le CODEV a noté que le Comité de Pilotage de la CA VYVS doit se réunir dans les prochaines semaines, ainsi que le Comité Technique. Le Conseil de développement a noté qu'il sera associé à l'instance du COTEC.

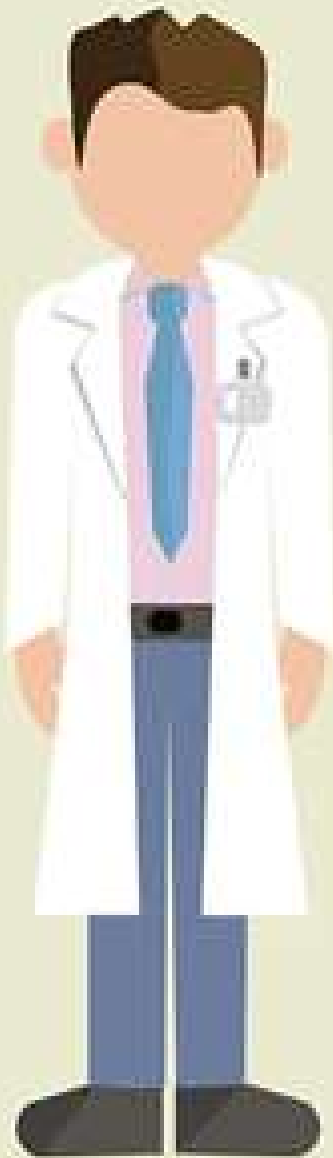
Parallèlement et de façon concertée avec le Contrat Local de Santé, un projet de "Maison de Santé Hors les Murs" (MSHM) a été proposé par l'équipe de la Maison de Santé à Epinay-sous-Sénart. Plusieurs professionnels de santé sont aussi membres du CODEV. Le Conseil de développement apporte aide et soutien à cette initiative.

Il s'agit d'un projet de création d'un lieu innovant, pilote et répondant aux enjeux de pénurie des acteurs de santé dans notre territoire. Sortant du cursus universitaire, l'opportunité d'identification de ces jeunes professionnels au bénéfice de notre territoire est au cœur de l'initiative.

La Vice-Présidente en charge de la santé Marie-Christine Garnier et les services Cohésion Sociale de l'Agglomération ont reçu le Président du CODEV, la référente de la commission Cohésion Sociale et le médecin fondateur de la Maison de Santé d'Epinay-sous-Sénart.

L'Agglomération étudie cette opportunité de gisement de jeunes médecins, stagiaires à Epinay qui rentrent sur le marché du travail très prochainement. La MSHM serait alors accompagnante pour l'aide, l'installation mais aussi le suivi de ces jeunes acteurs de santé...

Observations : La mobilisation du CLS concerne une dizaine de membres issues de la Commission Cohésion Sociale et de la Commission Culture, Sport et Citoyenneté.



➤ Le Schéma directeur des Liaisons Douces :

Les liaisons douces sont au cœur des problématiques de mobilités urbaines et une contribution importante dans l'atteinte des objectifs de réduction des émissions carbone. La Communauté d'Agglomération a saisi le Conseil de développement pour donner avis et recommandations concernant la politique des liaisons douces sur le territoire.

Le CODEV a été consulté et saisi sur la base du diagnostic réalisé par le Cabinet ITER spécialisé. Un groupe d'une vingtaine de personnes s'est constitué au sein du CODEV.

Une réunion a été organisée en novembre 2021 avec l'Agglomération pour présenter le projet et les enjeux, ainsi que les remarques du CODEV.

Les principaux éléments d'observations du CODEV étaient les suivants :

- L'agglomération a une fonction de coordination des aménagements pour les liaisons douces, même si les communes ont une certaine souveraineté sur celles-ci. A cela s'ajoute les compétences des instances Départementales, Régionales et Nationales.
- Le niveau d'ambition retenu par les élus est le niveau « challenger », qui implique 10 à 15 % de report modal des liaisons intracommunautaires vers le vélo, est très significatif.
- Le CODEV souligne que le vélo semble privilégié et met l'accent sur la notion plus systématique d'intermodalité (marche notamment). Il évoque également la nécessité de services associés à l'utilisation du vélo, ainsi que les contraintes techniques qui pèsent sur cet usage (parking sécurisé, accès aux gares, aux trains, etc..).

La Vice-Présidente en charge des liaisons douces et ses services ont reçu en décembre 2021 les membres de la Commission Aménagement Durable du Territoire du CODEV pour partager tous ces éléments.





Au total, 7 observations / recommandations ont été rapportées par le CODEV à la CA :

- 1- L'étude d'ITER a tendance à privilégier le « vélo », il faut prendre en compte tous les modes de "déplacements doux" en privilégiant l'intermodalité,
- 2- L'étude doit être renforcée pour prendre pleinement en compte les déplacements de subsistance et les déplacements loisirs,
- 3- L'étude devrait également prendre en compte les contraintes spécifiques des personnes à mobilité réduite,
- 4- Il conviendrait de réaliser un bilan des aménagements récents. **La problématique du Pont de Juvisy est notamment une priorité. Le Maire de Draveil et Vice-Président est très soucieux de la situation de sécurité et souligne les difficultés des cyclistes,**
- 5- Il faut concevoir un réseau piéton adapté. Il faut développer l'intermodalité. Le CODEV est en attente des suggestions du bureau d'étude en ce sens,
- 6- Intégrer la conception et la mise en place, selon les volumes de fréquentations, de parkings à vélo devant tous les établissements recevant du public et/ou pour toute nouvelle construction de commerces, habitats collectifs, bureaux,
- 7- Renversant la perspective, il faudrait étudier l'aménagement de la RN6 en fonction des critères qui président à l'instauration d'un plan "liaisons douces".

Le CODEV est en attente de la cartographie du schéma directeur des liaisons douces pour formuler ses dernières observations et recommandations.

La charte cyclable sur les différentes recommandations a été travaillée lors de l'atelier du 20 avril 2022 avec les associations cyclistes et citoyennes de l'agglomération (pictogrammes, aménagements de voirie en lien avec les villes, signalétiques) et la participation de représentant du CODEV.

>> **Prochain jalon** : Le groupe "liaisons douces" du CODEV attend le compte rendu de ce dernier atelier et l'ébauche du schéma (lorsqu'il sera validé définitivement par les élus), auxquels il pourra apporter ses observations et recommandations.

Observations : Un groupe d'une vingtaine de personnes s'est constitué au sein du CODEV sur cette thématique. Le CODEV a également participé au projet signalétique touristique de l'Agglomération, problématique qui concerne pour une bonne part les liaisons douces...

> Autosaisine du Conseil de développement :

La mission du Conseil de développement comprend également une capacité « d'auto-saisine » sur des sujets jugés comme prioritaires par les citoyens.

« Les jeunes du territoire », une priorité estimée comme essentielle à l'occasion des trois premières réunions de consultation lors de l'invitation des 114 membres répartis en 3 Commissions en juin 2021 !

Si la politique jeunesse n'est pas une compétence de la Communauté d'agglomération, elle peut remplir une fonction d'impulsion, d'animation et de coordination. Cette thématique traverse cependant les compétences obligatoires ou facultatives.

Ce sujet qui concerne l'éducation, la formation, l'insertion professionnelle, la culture, le sport, les échanges européens, la solidarité internationale, la santé, la mixité sociale associant la mobilité inter-ville, inter-quartier...

La Covid a accentué la nécessité de relancer une politique dynamique « pour et par les jeunes... »

Les membres du CODEV avaient été particulièrement affectés par les décès et les rixes survenus dans le territoire fin 2021...

Fort des priorités et des moyens humains disponibles au sein du CODEV, cette auto-saisine « Jeunes » a dû être reportée pour se concentrer à court terme sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le Plan Climat Air Energie Territorial a été voté lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021. Il représente un enjeu prioritaire, pour les 30 années à venir, non seulement pour notre territoire mais aussi pour toute la région Ile-de-France qui concentre, à elle seule, 18% de la population nationale et 31% de son PIB.

Le PCAET concerne implicitement le devenir de nos enfants et offre une véritable opportunité de mobilisation démocratique et citoyenne pour la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il appelle à répondre à des besoins très ciblés synonymes de dynamisme économique local et d'emplois. Il oblige non seulement à réinventer les usages des particuliers et des entreprises, mais également à refonder les méthodes et les outils des collectivités pour ouvrir pleinement le champ des transitions nécessaires à leur mise en œuvre.



C'est pourquoi, début 2022, dans le cadre de sa capacité à s'auto-saisir, le CODEV a souhaité s'investir dans cet ambitieux projet porté par la CA VYVS.

Deux animateurs, membres du CODEV, ont accepté de piloter ses travaux et réflexions, en la personne de Caroline Sohn et Jean-Louis Maurer.

Après lecture et appropriation de l'imposante documentation fournie par la CA VYVS, une réunion de « vulgarisation » et d'échange a été organisée le 29 mars 2022 en collaboration étroite avec les services de l'Agglomération. Le CODEV a bénéficié de l'appui technique de Stéphane Sarkissian, Directeur Général Adjoint de la CA VYVS et d'un Elu Communautaire très investi, Karim Sélami.

Une note de travail très détaillée a été réalisée par les membres du CODEV avec l'objectif d'un temps de partage et d'échanges avec les élus pilotes du PCAET pour la Communauté. Elle porte avis et proposition sur la dimension stratégique mais surtout sur le plan d'action.

>> **Prochain Jalon** : Réalisation d'une note de synthèse qui retrace les principales observations du CODEV à l'issue de la réunion du 2 juin 2022 avec la CA VYVS.

02/06/2022 - Réunion PCAET



4ÈME PARTIE : LE « RAPPORT D'ÉTONNEMENT » ET LES PROPOSITIONS

Le Conseil de Développement (CODEV) au terme de bientôt une année de fonctionnement apporte les observations ou « étonnements » ci-dessous. La démarche du CODEV se veut positive et constructive pour servir le territoire, développer un partenariat efficace auprès des élus, au bénéfice des citoyens.

A l'écoute des membres du CODEV et plus largement des Citoyens du territoire rencontrés en 2021-2022, le tableau ci-dessous a pour objectif de pointer les points positifs du fonctionnement et des relations partenariales, mais aussi de flécher les points d'amélioration au service de l'intérêt général :

	Des points forts	Des propositions
Les compétences territoriales	La CA VYVS connue des Citoyens	Les missions sont mal connues et confuses avec celles des communes et autres collectivités territoriales locales, départementales et régionales, ⇒ Engager une communication simple des compétences ?
Un outil de démocratie locale	Le CODEV peut être un formidable relais entre les citoyens et les élus du territoire.	Un organe très peu connu auprès des citoyens du territoire, ⇒ Engager une communication dynamique notamment dans les journaux territoriaux ? ⇒ Un outil perfectible : il convient de confirmer son installation.
La représentation citoyenne	Un organe en dehors des partis politiques et composés d'acteurs issus des neuf communes, de tous horizons socio-professionnels du secteur privé, public et de l'économie sociale et solidaire, associatifs, actifs, retraités...	Une participation des jeunes au CODEV très faible, Une représentation des personnes en situation de handicap quasi absente, ⇒ Rééquilibrer les candidatures par publics cibles ?
La diversité	Une présence équilibrée de femmes et d'hommes,	
Le processus de candidature	La CA VYVS a reçu 150 candidatures pour le recrutement des membres du CODEV. 114 membres, issus des neuf communes, ont été sélectionnés.	Des citoyens exclusivement nommés par les élus de la CA VYVS Des critiques entendues quant au processus de candidature, Des membres souvent sous informés des missions attendues et de la disponibilité nécessaire. ⇒ Engager un échange pour préparer la future mandature du CODEV 2026 ?

Le management des projets stratégiques	Un grand nombre de projets engagés en aval du projet de territoire,	Au regard des nouveaux enjeux récents, ⇒ Reprioriser au regard des moyens disponibles ? ⇒ Engager une communication ciblée ? ⇒ Se former sur les compétences à acquérir pour le pilotage des projets ?
L'engagement des membres bénévoles du CODEV	Un premier cercle de 15 membres (10 acteurs au Bureau et pilotes de Projets) très engagés, Un deuxième cercle qui participe aux 4 projets en cours et autres réunions externes.	Une quarantaine de membres actifs identifiés à ce jour sur 114 Une difficulté à mobiliser qui demande un engagement fort des membres du Bureau. ⇒ Mieux expliquer les missions-rôles et les attendus effectifs ?
La perception de l'image des Elus de l'Agglomération	Une image très forte et très engagée des Vice-Présidents(tes) mais davantage perçue au travers de la fonction première de Maire. Une disponibilité forte et un très bon accueil du CODEV...	Une perception d'un engagement de l'Agglomération au bénéfice de chaque territoire communal et moins pour une communauté territoriale collective : « Une communauté des citoyens du Val d'Yerres Val de Seine à construire ? » ⇒ Un défi collectif ? Engager un projet humain Val d'Yerres Val de Seine complémentaire au projet de chaque commune (<i>Faire territoire</i>) ⇒ Analyser le besoin en formation des élus et des techniciens sur les nouveaux enjeux, notamment ceux en lien avec le PCAET
Des agents au service du territoire et des habitants	Une forte disponibilité des agents et une compétence technique observée. Un remerciement particulier au Vice-Président en charge de la démocratie Locale et au Chargé de Mission qui réalise la mission et la fonction d'interface entre la Collectivité et le CODEV.	La présence des agents de la CA VYVS, en soirée, pour des réunions avec le CODEV est nécessaire eu égard aux disponibilités de ses membres bénévoles. Une incompréhension perçue par certains agents de la collectivité quant à l'utilité de l'instance ? Un sentiment qui s'atténue après une année de fonctionnement ⇒ Multiplier les points de contacts d'explication et d'échanges ? ⇒ Renforcer « les compétences projets » de la collectivité ?
Des outils et des moyens au service de la mission	Des outils délivrés au fur et à mesure de l'installation par la CA VYVS : <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste de chargé de mission à temps partiel, - Une présence d'agents aux réunions techniques, - Un outil informatique, - Une mise à disposition de salle de réunion, - L'organisation et la prise en charge des réunions plénières et ateliers : Pots et cocktails, - Budget de fonctionnement du Codev : Adhésion à la Coordination Nationale des Conseils de Développement, coût de l'archivage en ligne 	⇒ Pour le renouvellement du prochain CODEV, il serait pertinent de fournir « pack outils » notamment en terme de système d'information et de communication, ⇒ Dans la perspective du futur siège consolidé de l'Agglomération, il serait pertinent de doter le CODEV d'un minimum de moyens pour un travail efficace, notamment un contrôle d'accès pour l'entrée et la sortie autonome et sécurisé des membres pour leurs réunions.

> Observations complémentaires :

Au terme d'une première année d'exercice, la principale préoccupation du CODEV concerne le faible taux de présence de ses membres aux réunions de travail qu'il propose. Nous nous en sommes ouverts à Damien Allouch, en sa qualité de Vice-Président en charge de la démocratie locale, lors d'un point d'étape le 21 avril dernier. Nous avons évoqué la possibilité de remplacer les personnes absentes, car d'autres citoyen.ne.s aimeraient en revanche participer.

Plusieurs facteurs ou pistes de réflexion observés :

- **La crise sanitaire**
 - - La crise sanitaire est toujours prégnante dans nos activités, notamment à l'occasion de réunions de plusieurs personnes en présentiel
- **Crise du bénévolat**
 - - Crise du bénévolat : Un comportement « consumériste » relevé par toutes les associations... Il est à noter que ces constats sont amplement partagés par l'ensemble des CODEV au sein de la Coordination Nationale des Conseil de Développement.
- **Le statut juridique**
 - - Le statut juridique hybride du CODEV, ni association, ni instance élue, brouille sa perception par les habitants du territoire ?
- **Le nom CODEV**
 - - Le nom même du CODEV Conseil de Développement, peut prêter à confusion : de quel « développement » est-il porteur ? Le CODEV a décidé pour ce faire d'associer les termes de « Economique, Social et Environnemental » afin de mieux expliciter mieux sa mission.
- **Technicité, expertise**
 - - Une forte dose de technicité, d'expertise, et imposante documentation dans les sujets traités par les 3 saisines. Leur appropriation exige un effort intellectuel au-delà de la simple motivation citoyenne à participer à des réflexions et des débats visant l'intérêt général des habitants sur le territoire.
- **Les outils**
 - - Le recours à des outils de type « open source » (ex. Framaliste, Nextcloud) exigeant une certaine aptitude au numérique, a pu dissuader certains membres de s'investir. D'une manière générale, le CODEV aurait perdu en « envie de participer » du fait d'une trop grande sophistication de son mode de fonctionnement ?
- **Niveau d'ambition**
 - - Fort d'une première année d'exercice, il peut être opportun de s'interroger sur le niveau d'ambition que se fixe le CODEV en tant qu'acteur incontournable de démocratie participative.

5ÈME PARTIE : PERSPECTIVE ET CONCLUSION

L'implication des Citoyens dans la vie et « les affaires du territoire » est une ambition portée par le CODEV.

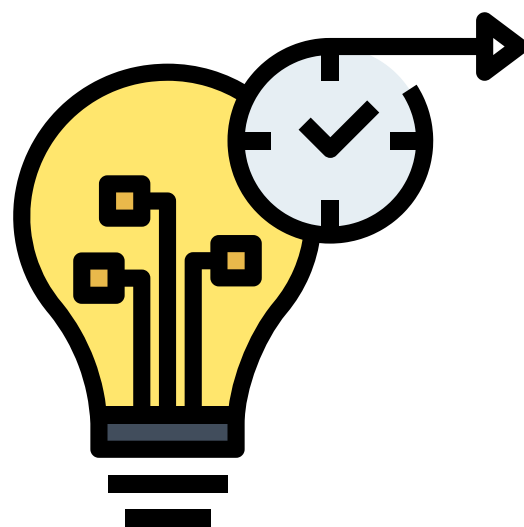
Or, si les sujets ne manquent pas, le risque d'essoufflement propre au bénévolat n'est pas à écarter, à plus forte raison quand seulement un tiers de ses effectifs participe réellement à ses travaux opérationnels.

Or, si les sujets ne manquent pas, le risque d'essoufflement propre au bénévolat n'est pas à écarter

Si une instance de démocratie locale est fastidieuse à faire vivre, il est un formidable outil et laboratoire pour entretenir et développer la démocratie locale.

La réussite des missions du CODEV au service des citoyens habitants notre territoire tient pour beaucoup à la qualité du partenariat entre le CODEV et les acteurs de la Communauté d'Agglomération.

la qualité du partenariat entre le CODEV et les acteurs de la Communauté d'Agglomération



Les enjeux 2022-2023 vont être pour le CODEV de :



Transformer les projets

- Transformer les projets pour lesquels la Communauté attend des propositions



Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

- Développer l'engagement dans la dynamique du Plan Climat Air Energie Territorial



Implication des membres

- Conforter l'implication de ses membres



Tracer l'utilité de l'instance

- Commencer à tracer l'utilité de l'instance



Impulser un élargissement de la participation citoyenne

- Impulser un élargissement de la participation citoyenne des habitants du territoire dans une logique de « Forum Citoyen »

Un enjeu cher au CODEV sera également d'engager un échange pour la définition d'un processus de consultation efficace, structurant et respectueux des Citoyens, véritable facteur clé de succès pour une démocratie durable.

« Nous compterons également sur l'aide et le soutien des Elus et des Services de l'Agglomération pour que l'utilité du Conseil de Développement se développe au bénéfice des 180 000 citoyens du territoire et au service de l'intérêt général ».

ANNEXES

01. Organigramme

02. Charte de fonctionnement

03. Charte graphique

Organigramme CODEV ESE VYVS - Membres du bureau



François Pernette
Brunoy

Président

(presidentcodevyvs@gmail.com)



Yvan Clairet
Crosne

Secrétaire Général

(secretairegeneralcodevyvs@gmail.com)



Ludvine Lecureur
Draveil

Communication

(communicationcodevyvs@gmail.com)

Commission

Cohésion Sociale

(cohesionsozialecodevyvs@gmail.com)



Laure Dépinarde *
Draveil



Sylvia Cameira
Brunoy



Philippe Lefils
Epinay-sous-Sénart

***Réfèrent Commission**

Commission

Aménagement Durable du Territoire

(amenagementdurablecodevyvs@gmail.com)



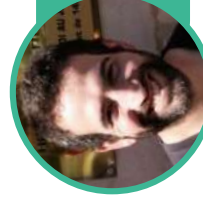
Pierre Johnson *
Brunoy

Mobilité



Cyril Henry
Montgeron

Environnement



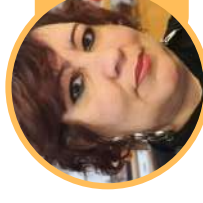
Anthony Seddiki
Epinay-sous-Sénart

Economie

Commission

Culture, Sport et Citoyenneté

(cultursportcitoyennetecodevyvs@gmail.com)



Rose Ellen Guilloux-Laffitte *
Vigneux-sur-Seine



Annabelle Grousset
Epinay-sous-Sénart



Conseil de Développement
Economique Social et Environnemental
Val d'Yerres - Val de Seine

✉ contactcodevyvs@gmail.com

Conseil de Développement du Val d'Yerres Val de Seine

Charte de fonctionnement

Le Conseil de développement (CODEV) a été créé en 2016 dans le cadre de la Loi d'Orientation et d'Aménagement Durable des Territoires (dite « loi Voynet ») du 25 juin 1999, et de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») du 7 août 2015. Elles obligent les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants à la création de cette instance qui est amenée à jouer un rôle important de réflexion, de débats et de conseils aux côtés des élus communautaires, à l'image d'un Conseil économique social et environnemental (CESE).

Cette instance de démocratie participative du territoire a pour objectif d'exprimer la voix de la société civile et des habitants de l'Agglomération.

La nomination des membres relève de la compétence du Conseil communautaire. Le conseil est composé de 114 citoyen-nes. La parité égale de femmes et de d'hommes est la règle lors de la nomination des membres.

La présente Charte précise la structuration et le cadre du fonctionnement du Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine,

Article 1 – La durée d'existence du Conseil de développement est calée sur celle du mandat communautaire, et prendra donc fin en 2026 pour la présente mandature.

Article 2 – Le(a) Président(e) est élu par les membres en assemblée plénière. Le(a) Président(e) est le représentant officiel du Conseil de développement notamment auprès des élus du Conseil Communautaire. Il constitue une équipe au travers des différentes instances : l'Assemblée plénière, le Bureau, les Commissions et les Groupes de projets.

Le(a) Président (e) soutient les membres du Conseil dans l'exercice de leur fonction, il anime les différentes instances, en assure la représentation et le rapport auprès de l'Agglomération.

Article 3 – L'Assemblée plénière ordinaire se réunit une fois par an, sur proposition du Bureau. A cette occasion, le Conseil de développement peut inviter des personnes extérieures à assister ou se joindre à ses débats. Le Bureau peut convoquer une assemblée exceptionnelle en cas de besoin.

Article 4 – Le Bureau du Conseil de développement épaula le Président pour le pilotage stratégique du Conseil et pour le déploiement opérationnel de ses actions. Il assure le lien avec et entre les Commissions thématiques. Il prépare et valide l'ordre du jour des réunions plénières. Il participe à la réalisation et à la validation des notes de synthèses et autres rapports.

Le bureau est constitué, en tant que membres de droit, du (de la) Président(e) et des binômes ou trinômes d'animateurs des commissions thématiques. Deux responsables composent également le bureau : un responsable-coordonateur administratif et un responsable numérique. Celui-ci se réunit une fois par semestre au minimum.

Dans la limite d'un format raisonnable, le Bureau peut décider de s'adjoindre, ponctuellement, d'un autre membre du Conseil de développement. Cette décision sera motivée selon la nécessité des projets et dossiers en cours, ou à la demande d'un membre.

Article 5 – Trois Commissions thématiques, constituées par les membres du Conseil de développement selon la motivation, l'expérience, l'appétence et la compétence des acteurs, ont été définies par le Conseil communautaire:

- Commission (ou Pôle) Cohésion sociale (Politique de la ville et Renouveau urbain – Prévention spécialisée – Santé – Prévention de la délinquance)
- Commission (ou Pôle) Aménagement durable du territoire (Excellence environnementale – Aménagement – Tourisme – Développement économique – Développement numérique – Mobilités et Travaux)
- Commission (ou Pôle) Culture Sport Citoyenneté et monde associatif

Chaque Commission est animée et représentée par un responsable ou référent qui en est le rapporteur. Pour assurer une plus grande efficacité de continuité de service, il est secondé par un ou deux adjoint(s). Un binôme/trinôme pilote donc chaque pôle thématique. Le/les adjoint(es) concerné(es) sera/seront également membre(s) du Bureau.

Les Commissions thématiques se réunissent soit à la demande du Bureau, soit sur initiative de la moitié de leurs membres, sur la base d'un ordre du jour précis. Les rapporteurs, avec l'appui de l'administration communautaire, sont responsables de la convocation des réunions des commissions, dont ils assurent également la coordination interne.

Article 6 – Des groupes projets sont créés, en tant que de besoin et autant que nécessaire, à l’initiative des Commissions ou du Bureau afin de constituer des outils efficaces et agiles. Un chef de projet pilote le groupe et s’entoure de membres experts, compétents et/ou motivés. Cette organisation matricielle doit permettre un fonctionnement transversal au sein du Conseil de développement et de ses trois commissions thématiques.

Article 7 – La saisine du Conseil de développement du Val d’Yerres - Val de Seine s’opère de deux façons :

- Le Conseil Communautaire sollicite le Conseil de développement pour s’exprimer sur les orientations ou projets stratégiques du territoire, notamment déclinées dans le Projet de territoire dont il évalue la mise en œuvre.
- Le Conseil de développement s’autosaisit de toute question jugée pertinente par lui.

Dans un cas comme dans l’autre, une fiche de saisine est communiquée qui, une fois validée, est intégrée au plan d’action du Conseil de développement.

Une planification stratégique des questions à traiter est réalisée selon un plan glissant sur trois ans. La planification est ajustée annuellement à minima.

Un rapport annuel est réalisé chaque année par le Conseil de Développement et il est présenté en Conseil communautaire de l’Agglomération du Val d’Yerres Val de Seine.

Article 8 - Le processus de travail sera organisé de façon collaborative, privilégiant les débats collectifs, à chaque étape, au sein des Commissions.
À titre indicatif, les étapes suivantes sont identifiées :

- Définition/Énoncé de la problématique
- Diagnostic interne et externe (Analyse de type SWOT : Force-Faiblesse-Opportunité-Risque/Menace)
- Identification d’un groupe de membres du CODEV intéressés par conduite les travaux sur la question et à en faire le retour à l’ensemble du CODEV
- Mise en place d’une méthode de travail spécifique
- Identification et consultation des services techniques et/ou de parties externes utiles
- Rédaction synthétique de propositions et/ou de recommandations
- Communication (CODEV, Communauté d’Agglomération)

Le cas échéant, pour des sujets plus complexes, des communications intermédiaires sur l'état d'avancement des travaux pourront être faites auprès du Conseil communautaire.

Formation des membres du CODEV

Le Conseil de développement favorise la formation des ses membres en sollicitant l'intervention des moyens de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres - Val de Seine, en mutualisant les compétences plurielles de ses membres ou par tout autre moyen externe.

Réunions des commissions

Les réunions des commissions donneront lieu, systématiquement, à la production d'un compte rendu qui, une fois validé par les membres de la Commission, sera adressé au Président du Conseil de développement avec, en copie, le responsable administratif, pour archivage.

Pour la bonne tenue des réunions, le mode de fonctionnement suivant est préconisé :

- Désignation d'un animateur/modérateur
- Désignation d'un gestionnaire du temps de parole (à définir selon l'importance de l'ordre du jour)
- Désignation de deux secrétaires en charge du compte rendu.

Article 8 – La présente Charte est élaborée par le Bureau et adoptée par les membres du Conseil de développement. Elle peut être modifiée sur demande au Bureau et sous réserve de ratification en assemblée plénière.

Le 12 mai 2021

Le Président

Charte graphique CODEV – ESE

CODEV Info

Lettre d'information du CODEV ESE VYVS

Juillet 2021



CODEV
Conseil de Développement
Economique Social et Environnemental
Val d'Yerres – Val de Seine

Instance territoriale de démocratie participative, le CODEV (Conseil de développement) contribue à enrichir les décisions de la politique publique communautaire et formule des propositions dans l'intérêt général des citoyens.

COMMUNICATION

Notre identité

CODEV
Conseil de Développement
Economique Social et Environnemental
Val d'Yerres – Val de Seine
COHESION SOCIALE

CODEV
Conseil de Développement
Economique Social et Environnemental
Val d'Yerres – Val de Seine
Aménagement Durable du Territoire

CODEV
Conseil de Développement
Economique Social et Environnemental
Val d'Yerres – Val de Seine
Culture, Sport et Citoyenneté

En prenant connaissance de la présente lettre d'information, vous avez découvert le logo de notre instance CODEV ESE VYVS : le sigle créé dans le "O" de CODEV représente les 3 commissions, et les flèches la transversalité.

Aussi, les 3 couleurs du logo sont en miroir avec celles du logo de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, afin de souligner le lien identitaire. Elles représentent ici les 3 commissions :

- Le bleu a été attribué à la commission COHESION SOCIALE
- Le vert a été attribué à la commission AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
- Le jaune a été attribué à la commission CULTURE, SPORT ET CITOYENNETE

Ludivine Lecureur

Responsable de la Communication CODEV ESE VYVS



CODEV

Conseil de Développement
Economique Social et Environnemental
Val d'Yerres - Val de Seine

✉ contactcodevyvs@gmail.com

Le Conseil de Développement Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine (vyvs.fr)

www.vyvs.fr/page/le-conseil-de-developpement.html

